

Projet d'amélioration des pratiques en prévention du suicide au Québec

Feuillet d'information, No.2, 3 décembre 2010

La prévention du suicide, c'est l'affaire de tous!!

L'avancée de nos travaux pour l'amélioration des pratiques en prévention du suicide nous amène à reconnaître un dénominateur commun à l'ensemble des actions entreprises : la COLLABORATION.

C'est donc toujours dans cet esprit que nous poursuivons ce projet. Nous souhaitons par ailleurs que cette façon de faire se transpose sur le terrain et c'est pourquoi toutes les actions à venir engagent différents partenaires.

Une nouvelle formation pour « intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques »

Cette formation constitue la nouvelle version de la formation « Intervenir en situation de crise suicidaire » de l'Association québécoise de prévention du suicide (2003).

Elle permet de développer les compétences liées au « Guide de bonnes pratiques en prévention du suicide à l'intention des intervenants des centres de santé et de services sociaux » du ministère de la Santé et des Services sociaux (2010).

Cette formation est issue d'une étroite et riche collaboration entre l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS), le Centre de santé et de services sociaux–Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke (CSSS-IUGS), Suicide Action Montréal (SAM) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Cette formation est axée sur le développement des compétences des intervenants. Différentes stratégies d'enseignement réputées efficaces sont donc utilisées (jeux de rôle; études de cas; etc.).

Elle propose un nouveau processus pour intervenir auprès de la personne suicidaire qui est étroitement lié au nouvel outil d'estimation de la dangerosité. Elle propose des stratégies d'intervention réputées efficaces pour chacune des étapes de ce processus d'intervention, en plus de mettre de l'avant des pratiques issues des savoirs d'expérience.

Déploiement de la nouvelle formation

Le déploiement de cette formation sera assumé par les formateurs accrédités de l'AQPS, œuvrant pour la plupart dans un CPS. Nous considérons que ces formateurs sont les mieux placés pour offrir cette nouvelle formation aux CSSS et à leurs partenaires puisque 1) ils possèdent l'expertise de contenu; 2) ils possèdent des compétences de formateurs.

La formation sera disponible dès novembre 2010 pour certaines régions du Québec, dont celles qui ont été ciblées comme des régions pilotes (Capitale-Nationale/Côte-Nord). L'offre de formation des intervenants qui s'inscrit dans le contexte de l'implantation des Guides sera privilégiée. Pour favoriser une plus grande appropriation des stratégies d'intervention chez les intervenants, des conditions gagnantes de transfert doivent être mises en place, notamment la participation des gestionnaires du réseau local de services à un atelier de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion en prévention du suicide.

Nous encourageons grandement la création de groupe « mixte » dans le déploiement de la nouvelle formation afin de favoriser les échanges entre intervenants de différentes organisations d'un même territoire. Nous sommes convaincus que cette modalité de formation peut entraîner des retombées importantes pour la clientèle suicidaire.

L'implantation va bon train

Le processus d'accompagnement des régions dans l'implantation des bonnes pratiques en prévention du suicide est bel et bien amorcé. Les démarches avec les deux régions pilotes (Côte-Nord et Capitale-Nationale) vont bon train et nous avons déjà ciblé quatre régions qui sont prêtes à entamer le processus et qui constitueront le deuxième groupe d'implantation. Il s'agit de la Montérégie, de Montréal, du Bas-St-Laurent et de l'Estrie.

Disponible au verso de ce feuillet, le processus par lequel nous accompagnons les régions dans l'implantation de bonnes pratiques en prévention du suicide.

Ce feuillet a été produit par :

Marthe HAMEL, *ministère de la Santé et des Services sociaux*

Julie LANE, *Centre de santé et de services sociaux- Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke*

Johanne ARCHAMBAULT, *Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke*

Jeanne BAZINET, *Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke*

Bruno MARCHAND, *Association québécoise de prévention du suicide*

Annie MORRISSETTE, *Association québécoise de prévention du suicide*

André LANDRY, *Suicide Action Montréal*

ISSN 1927-4734 (Imprimé)

ISSN 1927-4742 (En ligne)

Pour recevoir les prochains numéros de ce feuillet, joindre Jeanne Bazinet, CSSS-IUGS

819 780-2220 poste 47102

jbazinet.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Projet d'amélioration des pratiques en prévention du suicide au Québec

Processus d'implantation des bonnes pratiques en prévention du suicide proposé aux régions

Sollicitation de l'Agence de santé et de services sociaux (ASSS) par le MSSS

L'ASSS identifiera un « relayeur régional » qui sera amené à :

- mobiliser les acteurs régionaux autour du projet;
- coordonner le soutien régional à l'implantation du projet;
- assurer une cohérence de l'implantation dans la région.

1

Rencontre de démarrage régionale

Cette rencontre réunira le « relayeur régional »; le CSSS-IUGS; l'AQPS et le gestionnaire du Centre de prévention du suicide (CPS) de la région. Les objectifs de cette rencontre sont de :

- discuter du portrait régional et des portraits locaux du suicide;
- présenter le projet d'implantation dans son ensemble;
- présenter le déroulement et le contenu de l'atelier pour les gestionnaires et de la formation des intervenants;
- planifier l'implantation;
- préciser le rôle des différents partenaires dans le déploiement de ce projet;
- identifier et mobiliser un « gestionnaire relayeur local » par CSSS qui sera amené à :
 - mobiliser le CSSS et les partenaires du réseau local de services autour du projet,
 - coanimer l'atelier destiné aux gestionnaires,
 - participer à l'élaboration d'un plan d'action qui permettra d'identifier des pratiques locales pertinentes pour améliorer les pratiques en prévention du suicide,
 - coordonner la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec les partenaires du réseau local de services.

2

Journée de préparation à l'atelier pour les gestionnaires

Le « gestionnaire relayeur local » du CSSS, le « relayeur régional », le représentant du CSSS-IUGS et le directeur du CPS de la région seront amenés à participer à une journée préparatoire pour l'atelier des gestionnaires. Elle permettra :

- d'adapter le contenu de l'atelier aux besoins spécifiques des gestionnaires du réseau local de services;
- de déterminer qui coanimera l'atelier.

3

Atelier pour les gestionnaires

Cet atelier d'une journée réunira 1) les gestionnaires des services cliniques du CSSS; 2) les gestionnaires du réseau local de services qui offrent des services aux personnes suicidaires. Il vise les objectifs suivants.

- Favoriser le travail en collaboration dans le réseau local de services;
- Favoriser l'appropriation des pratiques de gestion réputées efficaces en prévention du suicide;
- Élaborer un plan d'action local et concerté pour le rehaussement des services aux personnes suicidaires.

4

Formation « Intervenir auprès de la personne suicidaire à l'aide de bonnes pratiques »

Cette formation d'une durée de 3 jours, accrédité par la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC), réunira 1) les intervenants des CSSS qui œuvrent auprès d'une clientèle suicidaire; 2) les intervenants des organisations du réseau local de services qui œuvrent auprès d'une clientèle suicidaire. Cette formation est dispensée par les formateurs de l'AQPS. Elle :

- met de l'avant la grille d'estimation de la dangerosité développée par SAM et le Centre Dollard-Cormier—Institut universitaire sur les dépendances (CDC-IUD);
- est axée sur le développement de compétences;
- propose un processus et des stratégies d'intervention adaptés aux personnes suicidaires.

5

Accompagnement des intervenants et des gestionnaires formés dans le transfert des apprentissages

Afin de soutenir les milieux dans leur appropriation des pratiques réputées efficaces en prévention du suicide, certains acteurs seront amenés à :

- accompagner sur le terrain les intervenants et les gestionnaires du réseau local de services dans le transfert des apprentissages faits lors de la formation des intervenants ou de l'atelier des gestionnaires;
- accompagner particulièrement les personnes du CSSS qui ont un rôle de soutien clinique afin que ceux-ci soient mieux outillés dans l'actualisation de leur fonction.

6

Déploiement d'autres stratégies de diffusion et d'appropriation

D'autres stratégies de diffusion et d'appropriation nationale sont prévues afin de soutenir l'implantation du projet d'amélioration des pratiques en prévention du suicide. À titre d'exemple :

- mise sur pied d'une communauté de pratique virtuelle pour favoriser le partage d'information entre les intervenants et les gestionnaires qui œuvrent en prévention du suicide au Québec;
- organisation de rencontres annuelles d'échanges entre les personnes impliquées;
- élaboration de formations d'approfondissement pour les intervenants œuvrant auprès de clientèles spécifiques.

7

Ce processus d'implantation doit être lu de façon dynamique et non linéaire. Lors de son actualisation, il est prévu que certaines étapes se chevauchent.